

Programme Tendances Automne-Hiver 2008-2009

« Imaginons les produits de demain »

Mardi 26 Juin 2007
13h30 - 18h30
Lyon

Le Centre Européen de Dermocosmétologie vous propose une formation pour vous aider à :

- décrypter les tendances de demain
- faire émerger de nouvelles idées au sein de vos équipes
- enrichir votre processus de création produits

Ce programme s'adresse aux équipes R&D, marketing et commerciales.

Avec le soutien

PROGRAMME DE LA FORMATION

○ TENDANCES GÉNÉRALES SAISON AUTOMNE/HIVER 2008/2009

Présentation du CD Rom « Zoom Impulsion » qui met en évidence l'essence des 5 thèmes de la saison, incluant :

- les tendances majeures de la saison
- les justifications sociologiques et culturelles des influences
- les points forts couleurs
- les matières incontournables
- les pistes design
- les décors
- les mots clefs

○ TENDANCES DES ACTIFS COSMÉTIQUES : SOIN ET MAQUILLAGE

Présentation du marché et des formules correspondant aux différents thèmes de la saison, préparés par plusieurs laboratoires partenaires participants au programme.

Session de questions/réponses et d'échanges autour des produits.

○ ATELIER D'APPROPRIATION DES TENDANCES

Activité en sous-groupes afin d'aider les participants à rebondir sur le contenu des 2 conférences.

Nous développerons dans cet atelier de créativité des méthodes et des outils existants pour conjuguer, combiner les idées et en créer de nouvelles.

Un accompagnement sera fait pour faire émerger la créativité individuelle et collective dans un but opérationnel.

INTERVENANTS

○ CARLIN INTERNATIONAL

Agence de style, expert en Anticipation Créative.

○ EMULSION CREATIVE

Organisme de conseil et de formation en management de projet par la créativité.

Formation Prospective Cosmétique

Mardi 26 Juin 2007

13h30 - 18h30

Lyon (site à définir)

Société :
Secteur d'activité :
Nom et Prénom du participant :
.....
Fonction :
Adresse :
.....
Tél : Fax :
Responsable de la Formation :
E mail :
Code NAF/APE :
Convention collective appliquée :

Pour un financement dans le cadre du plan de formation ou du DIF, contacter votre OPCA.
Pour les entreprises de Rhône-Alpes relevant de la convention collective chimie, contacter
C2P action Rhône-Alpes (Catherine LABASSE) au 04 78 77 07 39.

<input type="radio"/> Adhérent CED/SFC	200,00 € HT	239,20 € TTC
<input type="radio"/> Non Adhérent CED/SFC	250,00 € HT	299,00 € TTC

Le prix comprend la participation aux conférences et à l'atelier, la pause et la remise des textes de présentation.

Date, cachet et signature :

Exemplaire à retourner dûment rempli et signé avant le 15 Juin 2007 à
Sinfonia Conseil & Formation – Rue de la Folletière – 69510 THURINS
Tél : 06 08 66 40 97 – Fax : 04 78 81 90 61 – lydialedoux@sinfonia.fr
Paiement à effectuer par chèque à l'ordre de Sinfonia.
N° organisme de formation : 48337603400011
Toute inscription est ferme et définitive.

Conditions Générales de Vente

- Un exemplaire du présent bulletin d'inscription est à retourner avant le 15 Juin 2007 à Sinfonia, accompagné du règlement ou du bon de commande. Toute inscription est ferme et définitive.
- Le prix de l'inscription comprend la participation aux conférences et à l'atelier, la pause et la remise des textes de présentation.
- Un certificat de présence vous sera remis à l'issue de la formation.
- Dès réception de votre inscription, vous recevrez un mail de confirmation vous précisant le lieu où se tiendra la formation. Une convention de formation en double exemplaire vous sera envoyée, dont un exemplaire sera à retourner à Sinfonia.
- Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler ou de reporter la formation si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent. Dans ce cas, la totalité de la somme indûment perçue sera restituée aux participants.
- Toute annulation doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation reçue avant le 15 Juin 2007 donnera lieu à un remboursement intégral des frais d'inscription à l'exception d'une somme de 50 € retenue pour les frais de dossier. Toute annulation reçue au-delà de cette date, donnera lieu au paiement intégral des frais d'inscription. Ces conditions sont également applicables à toute personne absente le jour de la formation et non remplacée. Le participant pourra se faire remplacer en informant au préalable les organisateurs.
- En cas de prise en charge du paiement par un organisme de formation, il appartient au responsable de l'inscription de communiquer les éléments indispensables pour assurer ce paiement. Si celui-ci n'est pas effectué, Sinfonia serait fondé à réclamer ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard.